

son prestige, qui domine les passions et les haines, et en impose à la foule sans croyance: — cette chose, cette grande chose, c'est la MONARCHIE.

Ce nouveau Tract constate que la puissance de l'idée monarchique s'est réveillée dans les débats mémorables auxquels a donné lieu le projet de prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

Un journal du centre droit avait dit, après l'éloquente déclaration faite par M. Chesnelong, que si une proposition en faveur du rétablissement de la monarchie avait été faite, elle aurait eu chance d'être votée à l'instant? (Voir le Soleil du 20 novembre).

Cette proposition, on ne l'a pas faite. « Le moment n'était pas venu », dit le même journal. Mais ce moment viendra. Personne n'a renoncé à donner à la France une solution définitive: républicains et royalistes gardent leurs espérances, et la question se posera solennellement, lors de la discussion des lois constitutionnelles; or, si le pays ignore quelle république pourrait lui donner le verdict de l'Assemblée, il sait fort bien quelle monarchie lui apporterait le retour de M. le comte de Chambord. Le programme de la monarchie est prêt, il demeure dans son intégrité, et le Roi est à la disposition de la nation.

Les Tracts royalistes imprimés chez Plon, se trouvent chez Bédégie, 75, rue du Bac, à 1 fr. 25 le cent et 1 f. 50 franco. — Ont déjà paru: Le programme de la monarchie; l'union de la monarchie; les vieux préjugés contre la monarchie; le Roi; la monarchie est-elle impossible? — Nous engageons nos amis à prendre une part active à cette propagande.

DE SAINT-CÉRON.

D'après une lettre que nous recevons de Berlin, d'une personne en mesure d'être très bien informée, M. de Bismarck serait dans un état d'irritation nerveuse des plus vives. Pour atténuer le mal, qui, du reste, n'a rien d'inquiétant, le chancelier prussien a supprimé pour lui d'une façon absolue l'usage du vin, des liqueurs, du café, du thé et des cigares.

Avant le vote de jeudi dernier, une lettre signée de M. de Sainte-Suzanne avait été adressée au nom du comte de Chambord aux principaux membres de la droite, pour les engager à s'abstenir ou à retarder le vote de la loi des maires.

Cette lettre a été désavouée par le chef de la maison de Bourbon. Nous sommes en mesure d'affirmer que M. le comte de Chambord a écrit lui-même aux députés de son parti pour les prier de discuter et de voter au plus tôt la loi municipale présentée par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Cet incident, tenu secret, a fait grand bruit dans la droite de l'Assemblée.

On sait que des dépêches de Saint-Domingue annonçant un soulèvement contre le président Boy. Ce soulèvement a eu lieu. Les provinces du nord se sont séparées et ont nommé un gouvernement ayant pour chef suprême le général Gonzales.

Le ministre de la guerre Villanueva marcha en ce moment contre le président Boy.

Lettre de l'ex-impératrice.

L'Ordre publie une lettre adressée par l'ex-impératrice Eugénie à l'évêque de Troyes, à propos de l'opposition de ce dernier à la célébration d'un service funèbre pour l'anniversaire de la mort de l'Empereur. Cette lettre est ainsi conçue:

Chislehurst, 10 janvier 1874.
Monseigneur, on m'affirme, mais je ne veux pas le croire, que vous avez défendu les messes qu'on voulait faire dans votre diocèse pour le repos de l'âme de l'Empereur Napoléon III. Je ne puis le croire, parce que l'Eglise n'a jamais refusé de prieres aux morts! L'esprit de charité et l'amour du prochain forment cette longue chaîne qui nous lie les uns aux autres, riches ou pauvres, heureux ou malheureux, vivants et morts! Non, vous n'avez pu refu-

d'une joie involontaire, et il sourit même avec une sorte de bonheur enfantin. Mais, en songeant que cet adieu devait être éternel, il laissa retomber sa tête sur sa poitrine et soupira profondément.

Lorsque la voiture eut atteint le grand chemin, auquel aboutissait l'avenue du château, Valentin fit arrêter et sauta à terre.

Jean, dit-il, vos chevaux écumant de sueur, impossible de les mettre à l'écurie en cet état; promenez-les pendant une demi-heure, puis rentrez doucement.

Il traversa l'avenue, atteignant la porte et entra dans le château sans être vu de personne.

Il pouvait donc monter à sa chambre, à l'insu de tout le monde; il ne lui fallait que quelques minutes pour écrire la procuration, puis il irait dire adieu à sa femme et repartirait pour toujours.

Il repoussa avec énergie les doutes et les hésitations qui l'assaillaient de nouveau, et monta l'escalier avec précaution pour ne pas trahir sa présence.

La porte de sa chambre était ouverte. Il entra sans faire de bruit. Mais il devint pâle comme un mort et frémait des pieds à la tête en voyant son coffre-fort ouvert, et, devant la table... Devant la table, Hélène était assise, la tête couchée sur des papiers. Elle paraissait endormie.

Ciel! Hélène avait lu sa lettre! Que faire maintenant? S'en retourner en sil-

ser de prier pour le fondateur de l'institution des aumôniers des dernières prières. Non, vous ne pouvez, lorsque vous protestez contre les enterrements civils qui privent un chrétien des prières de l'Eglise, vous refuser à celles qu'on vous demande! — Enfin, vous ne pouvez avoir oublié le serment que vous avez prêté entre les mains de celui qui n'est plus! S'il en était autrement, je ne pourrais finir ma lettre qu'en rappelant cette fin de la formule du serment des évêques: « Que Dieu me le redemande. »

EUGÉNIE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 janvier.

L'Assemblée va être au grand complet. M. le duc de La Rochefoucauld a quitté hier soir son ambassade, et M. Gambetta est arrivé ce matin de Nice pour assister à la séance. Il est évident qu'une bataille décisive va se livrer.

M. Audren de Kerdrel a été désigné par la droite et le centre droit pour proposer un vote de confiance en faveur du pouvoir septennal du maréchal de Mac-Mahon et de son ministère.

Un certain nombre de députés doivent, dit-on, demander la division de façon à mettre l'Assemblée à même de se prononcer isolément sur le comte de Broglie. Après ce vote, on demandera la mise à l'ordre du jour de mercredi de la discussion de la loi sur la nomination des maires. Il est probable qu'une très-vive discussion s'engagera sur l'interprétation à donner aux dispositions réglementaires qui interdisent avant un certain délai la reprise d'une proposition qui a été déjà repoussée.

L'opinion générale est que le ministère l'emportera; mais que néanmoins, sa situation se trouvant amoindrie par le vote de jeudi, une nouvelle crise ministérielle pourrait bien éclater au premier incident de quelque gravité.

La séance est ouverte à 2 h. 25 m. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamations.

M. MAGNE, ministre des finances, dépose un projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une demande d'interpellation au ministère sur les motifs qui l'ont déterminé à donner et à maintenir sa démission. Les auteurs de cette demande d'interpellation demandent que la discussion ait lieu immédiatement.

L'Assemblée, consultée, décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Kerdrel, l'un des signataires de la demande d'interpellation.

M. DE KERDREL. — Depuis que le vote du 20 novembre a mis le chef du pouvoir exécutif à l'abri des déplacements de majorité, les crises ministérielles ont certainement perdu de leur gravité.

Cependant ces crises n'en offrent pas moins des dangers sérieux. Les nombreux changements ministériels nuisent à la marche de l'administration. En substituant à tout moment un ministère à un autre, ils ont encore l'inconvénient d'exciter des ambitions prématurées. On doit donc les éviter avec le plus grand soin. Il faut donc pour cela que l'Assemblée ne se montre pas trop exigeante, et que le ministère, de son côté, ne se montre pas trop susceptible. S'il est peu digne de se cramponner au pouvoir, il est aussi peu digne de s'en dégoûter trop facilement.

Eh bien! que le ministère me permette de le lui dire, il s'est montré trop susceptible. Il a eu contre lui une majorité et non pas la majorité. Je viens lui demander compte de sa démission, et j'attends une réponse qui soit de nature à satisfaire l'Assemblée et à rassurer le pays.

M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président du conseil. — Ma réponse sera très-simple. A votre avant-dernière séance un dissentiment a paru s'élever entre la majorité de cette assemblée et le cabinet dont M. le président de la république m'a confié la direction. Quelles que fussent les circonstances particulières du vote, il y avait là un fait grave dont l'opinion pouvait se préoccuper.

Or, il importe que l'opinion ne puisse croire que les deux grands pouvoirs pu-

lissent sans la réveiller? Mais la procuration?

Il retint son haleine et réléchit un instant. Les idées traversaient son cerveau avec la rapidité de l'éclair. Ne pouvait-il pas écrire cette procuration à Courtrai ou ailleurs et la lui envoyer par la poste?

Déjà il avait fait un pas en arrière pour se retirer, lorsqu'il crut voir briller une larme entre les doigts de sa femme... Il tendit le cou et remarqua avec une émotion profonde que la tête d'Hélène reposait sur sa lettre et que ses larmes en avaient presque entièrement effacé l'écriture... Son courage faiblissait.

— Hélène! dit-il, avec un soupir, pauvre Hélène!

Elle se leva, poussa un cri perçant, recula d'un pas, le considéra en frémissant, comme si elle ne pouvait en croire ses yeux; puis, sans lui laisser le temps de faire un mouvement, elle courut vers lui, les bras ouverts, et s'écria:

— Vous, vous, Valentin! vous ici! Dieu m'a exaucé!

Elle se laissa tomber sur sa poitrine, lui jeta les bras autour du cou et l'étreignit avec force, pleurant et riant tout ensemble.

Valentin, frappé d'une angoisse secrète, la laissa le comble de ses témoignages de joie, sans montrer qu'il y fut sensible. Ciel! si son esprit était égaré! Elle l'embrassait avec un ardeur folle, l'attourant d'un véritable

serpent de prier pour le fondateur de l'institution des aumôniers des dernières prières. Non, vous ne pouvez, lorsque vous protestez contre les enterrements civils qui privent un chrétien des prières de l'Eglise, vous refuser à celles qu'on vous demande! — Enfin, vous ne pouvez avoir oublié le serment que vous avez prêté entre les mains de celui qui n'est plus! S'il en était autrement, je ne pourrais finir ma lettre qu'en rappelant cette fin de la formule du serment des évêques: « Que Dieu me le redemande. »

blies, l'Assemblée et le pouvoir exécutif, sont en désaccord. Ce motif seul eût suffi à déterminer le cabinet à donner sa démission. Il y en a un autre. Le ministère avait déclaré qu'il ne pouvait se passer d'une loi provisoire sur les municipalités en attendant la loi organique. La Chambre lui a refusé cette loi. Le ministère mentirait à ses déclarations s'il ne déposait pas le fardeau du pouvoir.

M. LE PRÉSIDENT. — Un certain nombre d'ordres du jour ont été déposés entre mes mains. Je vais en donner lecture. Le premier de ces ordres du jour est signé de M. Benoist-d'Azy et de plusieurs de ses collègues et est ainsi conçu: « L'Assemblée, considérant que le ministère n'a pas perdu sa confiance, passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Raoul Duval.

M. RAOUL DUVAL croit que l'Assemblée a le droit de se demander si la reconstitution du ministère sur ses bases actuelles serait bien de nature à prévenir le retour de crises pareilles à celle qui vient de se déclarer. L'orateur estime, pour sa part, qu'il n'est pas bon que le ministère compte dans son sein des chefs de partis politiques.

Tant que le pouvoir sera aux mains de M. le maréchal de Mac-Mahon, il importe que la loi des ministères. Si le pays voit le pouvoir aux mains d'orléanistes, de légitimistes, d'impérialistes ou de républicains; il ne croira pas à la réalité du Septennat. Il faut au ministère des hommes d'affaires, rien que des hommes d'affaires. Croit-on par exemple que s'il plaisait à M. le maréchal de Mac-Mahon d'appeler à la présidence du conseil un ministre éminent de l'Empire, l'honorable M. Rouher, tous les partis autres que le parti impérialiste n'auraient pas le droit de leur le ministère en défiance? Le choix de M. Rouher serait assurément excellent au point de vue des intérêts administratifs du pays, mais il serait blâmable au point de vue de l'apaisement politique.

Il faut que tous les partis désarment pour se grouper autour de M. de Mac-Mahon. Il faut que, désormais, l'on gouverne pour M. le président, rien que pour lui.

M. DE LONGERIE. — C'est impossible!

M. RAOUL DUVAL. — Il ne faut pas qu'on prenne pour conseils du maréchal ceux qui, hier, tenaient le drapeau d'un parti quelconque.

Voix diverses. — Aux voix! aux voix!

M. RAOUL DUVAL. — Il faudrait qu'on ne remît le pouvoir qu'à ceux qui n'ont servi aucun parti.

Une vive discussion s'engagea sur le mode de scrutin.

L'Assemblée consultée, décide à l'unanimité que le scrutin secret aura lieu à l'appel nominal.

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. E. Picard est repoussé par le gouvernement.

Le scrutin est ouvert à 4 h. 20 et fermé à 5 h. 35.

L'ordre du jour pur et simple proposé par M. E. Picard sur l'interpellation Kerdrel est rejeté par 355 voix contre 316, sur 671 votants.

Un scrutin s'ouvre sur l'ordre du jour motivé de M. Benoist-d'Azy.

Cet ordre du jour est adopté par 379 voix contre 321.

Après une courte suspension, la séance est reprise.

M. DELSOL propose la remise à l'ordre du jour de demain de la loi sur les maires.

La gauche dépose une proposition renvoyant la loi sur les maires à la discussion de la loi organique. La gauche demande le scrutin secret, puis la question préalable.

Après une longue discussion sur le règlement, la proposition n'est pas mise aux voix.

La question préalable est écartée.

L'Assemblée met à l'ordre du jour de demain la loi sur les maires.

La séance est levée.

ÉTANGER

BELGIQUE. — Le banquet de Bruxelles. Un banquet de huit cents convets a été offert par la ville de Bruxelles au bourgeois maître de la capitale, M. Jules Anspach. Cette fête splendide a eu lieu au palais de la Bourse et marquera certainement dans les annales

pouvait seul inspirer de pareils épanchements.

— Allons, Hélène, calmez-vous, dit-il. Puisque vous connaissez maintenant mon projet, ne me faites pas faiblir au moment des adieux.

— Des adieux! des adieux! s'écria-t-elle avec un rire à moitié insensé et sans le lâcher. Ah! Dieu m'a rendu mon cher époux, aucune force humaine ne peut me l'arracher.

— Le devoir ordonne, Hélène. Le sort est inexorable.

Elle tomba à genoux à ses pieds, leva vers lui ses mains tremblantes, résista à ses efforts pour la relever et s'écria d'une voix suppliante:

— Non, laissez-moi; c'est ainsi que je dois être. Pardon! pitié! Ne parlez plus de départ, Valentin. Me quitter aujourd'hui, c'est me tuer.

Restez, et vous me sauvez pour la seconde fois, et vous me rendrez la santé, la vie, le bonheur. Je vous serai soumise, je vous honorerai, je vous chérirai, Valentin... Je vous aimerai comme vous m'avez aimée vous-même. Je l'ai promis à Dieu et je tiendrai fidèlement ma promesse. Oh! faites-moi grâce! Pour guérir, pour vivre longtemps, je n'ai besoin que de votre affection, que du baiser de la réconciliation.

Elle se releva, l'étreignit de nouveau dans ses bras, et s'écria:

— Oh! donnez-moi ce baiser, le premier baiser de mon époux bien-aimé.

Cette fois, Valentin ne résista plus; il

de la cité. La politique, cette fâcheuse déesse qui a pour habitude de venir troubler et assombrir les solennités de ce genre, n'a pas fait irruption ce jour-là et n'est pas venue mêler sa note discordante aux harmonies qui ont doucement bercé l'esprit de ceux qui assistaient à cette belle manifestation. C'était là une véritable fête de famille... municipale.

Les dames, placées en simples spectatrices dans les galeries du premier étage, ont animé de leur présence et de leurs toilettes élégantes cette réunion d'hommes, dominés par une même pensée: rendre hommage aux vertus administratives et privées du premier magistrat de Bruxelles.

Au dessert, des toasts au Roi et à M. Anspach ont été portés par M. Fontamps, sénateur, président du comité organisateur du banquet.

La santé du Roi a été portée en ces termes:

« Messieurs.

« J'ai l'honneur de porter un toast au Roi. (Applaudissements.)

« Au Roi, Belge de cœur et d'âme, toujours si activement dévoué au bonheur de la patrie et à la splendeur de sa ville natale.

« A la Reine, modèle de toutes les grâces et de toutes les vertus.

« A la famille Royale, que nous confondons tout entiers dans un même sentiment de respectueux attachement et d'inaltérable dévouement.

« Vive le Roi. »

L'Assemblée entière a répété avec enthousiasme ce cri de: « Vive le Roi! » qu'accompagnait alors la Brabançonne, exécutée par l'orchestre aux applaudissements de tous les convives.

La Belgique doit être un exemple pour les peuples de l'Europe tourmentés par les révolutions et divisés par les partis qui se disputent le pouvoir. Elle nous offre, en effet, le spectacle d'une nation qui, tout en restant jalouse des libertés qui lui ont été octroyées, confond dans une même pensée de respect et d'affection le pays et le roi.

N'est-ce pas là du vrai bon sens et du vrai patriotisme?

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Un député du Nord, M. de Corcelle, ambassadeur de France près le Saint-Siège, est assez gravement malade.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre de Rome:

« M. de Corcelle a subi, le 5 janvier, une opération à la langue. C'était une tumeur provenant d'un accident, d'une chute de l'épée dernier.

« Les deux premiers jours qui ont suivi l'opération se sont bien passés. M. de Corcelle s'est levé et a reçu, entre autres, M. le comte Paar, ambassadeur spirituel pour l'Autriche.

« Les deux diplomates se sont entretenus de leur mission près du Vatican et ont paru très satisfaits l'un de l'autre.

« Mais, depuis hier matin, M. de Corcelle a été pris d'une fièvre résultant de l'opération, et il y a quelque inquiétude au palais Colonna.

« Le saint-père a envoyé ce matin et ce soir prendre des nouvelles. »

Une dernière dépêche nous apprend que l'état de M. de Corcelle est plus satisfaisant.

Ainsi que cela avait été annoncé, a eu lieu hier la réception par M. le baron Le Guay, préfet du Nord, des autorités et des administrations de la ville de Lille. Déjà avant une heure et malgré le mauvais temps, une foule nombreuse stationnait devant la nouvelle Préfecture, où pour la première fois une telle réception avait lieu.

Nous n'essaierons pas de citer les personnages qui s'étaient rendus à cette solennité. Toutes les administrations municipales et particulières, l'état-major de la place ayant à sa tête M. le général Clinchant, la magistrature, le barreau, etc., etc.; personne enfin ne

serra Hélène sur son cœur avec une ardeur effusion de tendresse et mouilla son front de larmes d'inéffable béatitude.

Mus par une idée, tous deux levèrent les yeux au ciel; ils ne disaient rien, mais dans leurs regards rayonnait la reconnaissance envers Dieu, qui, après les plus douloureuses épreuves, les rendait les plus heureux de la terre.

VIII

A Henri Nagels, à Ostende.

« Hurrâ! j'ai un fils. Il s'appellera Henri. Mère et enfant bien portants. Dieu soit loué!

« VALENTIN STOOP »

FIN

DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIFIERS, système américain SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

66, rue d'Angleterre, LILLE

manquait à ce rendez-vous, qui est à la fois un devoir et une courtoisie.

L'impression produite par M. le baron Le Guay a été des plus favorables. Il a dit quelques mots à M. le Maire pour l'assurer de son concours; il a eu des paroles affables pour chacun. M. Le Guay est jeune encore, d'une physionomie bienveillante et qui attire la sympathie. On sait que ses talents administratifs sont à la hauteur de sa situation et il rappellera dans le Nord le souvenir de nos meilleurs administrateurs.

M. de Biencourt, notre nouveau secrétaire-général, qui assistait à la réception avec les membres du Conseil de préfecture, est déjà connu et apprécié à Lille, où il est arrivé il y a quelque temps. C'est un travailleur assidu et habile, connaissant à fond l'administration et les besoins du département, et qui est destiné à donner au nouveau préfet le concours le plus intelligent et le plus dévoué.

(Mémorial.)

Un arrêté préfectoral vient de nommer M. Réquillart-Scrépel, membre de la commission administrative du Mont-de-Piété, en remplacement de M. Eloy-Toulemonde, démissionnaire.

Par un autre arrêté, M. Henry Bossut, membre sortant de la même commission, a été renommé pour une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier.

Une élection au conseil d'arrondissement a eu lieu dimanche dans le canton-nord de Valenciennes. M. Taza, industriel, candidat conservateur, a été nommé par 1930 voix, contre 997 données à M. Cromback, ancien principal de collège, candidat républicain. Il y a eu 3913 votants sur 7006 inscrits.

Un de nos écrivains qui font le plus d'honneur à la presse royaliste, M. Vêran, qui est tout à la fois un grand penseur et un polémiste exercé, vient d'être appelé à la direction du Messenger du Nord, journal légitimiste fondé à Donkerque, en dehors de toute coterie.

On nous annonce qu'un prestidigitateur hellène, M. Mérides, doit donner une grande soirée jeudi prochain, dans la salle de l'hôtel des Pompiers.

M. Mérides est, dit-on, un véritable magicien qui laisse bien loin derrière lui ses confrères en sciences occultes. Tous les journaux des villes où il a paru en public ne tarissent pas d'éloges sur son compte. L'un d'eux, la Côte d'Or, cite un fait qui prouve que M. Mérides mérite toute notre sympathie.

A la suite de nos malheurs, M. Mérides, originaire de Missolonghi, théâtre d'un des plus beaux faits d'armes de l'histoire de l'indépendance de la Grèce, s'est souvent des nobles services que la France avait rendus à sa patrie, sous le gouvernement de la Restauration, il a tenu à payer sa dette de reconnaissance; en 1871, il donna, en Orient, à Beyrouth notamment, des représentations au profit des orphelins français de la guerre, et il remit la somme de 800 fr. à notre consul en Orient.

A notre tour, soyons reconnaissants envers ce généreux étranger.

Ce matin, il y avait foule dans le vestibule de l'hôtel de ville, à l'occasion du mariage de M. P..., cabaretier, rue du Chemin de Fer. Il paraît que les curieux complétaient sur un scandale qui ne s'est pas produit, grâce aux mesures prises par la police.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille VANOYE-ROUSSELLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur NARCISSE VANOYE, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1874, dans sa cinquante-septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 14 janvier 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 23.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le mercredi 14 janvier 1874, à 9 heures 1/2, en l'église St-Martin, pour le repos de l'âme de Mademoiselle CAROLINE DESBARBIEUX, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1873, à l'âge de soixante-huit ans.

La famille, prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— On sait que M. Gabriel Hugelmann, dont le nom a si souvent retenti dans les tribunaux correctionnels, a été récemment mis en faillite.

Or, ses papiers avaient été mis sous scellés. M. Hugelmann a brièvement scellés pour rentrer en possession de ses papiers.

Le syndic de la faillite a immédiatement réclamé et obtenu son arrestation, qui a été opérée hier.

— On a procédé hier au tribunal de commerce, à l'adjudication des derniers travaux à exécuter au Théâtre-Lyrique. Les travaux de peinture, vitrerie teinture et dorure ont été adjugés à MM. Noël et Vignes. Les travaux de canalisation pour le gaz, outils, à MM. Maldant et C^e. Le troisième lot, marbrerie et stuc, n'a pas été adjugé faute de soumission.